



Un Peuple – Un But – Une Foi

RAPPORT PAYS DE LA DELEGATION DU SENEGAL

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU
PARLEMENT DE LA CEDEAO 2021

Honorable Aimé ASSINE, chef de délégation

Honorable Souleymane Ndoye

Honorable Ibrahima Baba SALL

Honorable Abdoulaye WILANE

Honorable Adama SYLLA

Honorable Woraye SARR

Du 27 Mai au 12 juin 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- Situation politique

- 1.1 Cadre de dialogue politique**
- 1.2 Élections**
- 1.3 Autres faits politiques majeurs**

II- Situation Sécuritaire

- 2.1 Mesures Spécifique de lutte contre le terrorisme (loi/institution ou agence spéciale)**
- 2.2 Etat de fonctionnement de la commission Nationale des Armes légères**
- 2.3 Autres menaces ou situation de menace d'ordre sécuritaire**

III- Situation des droits de l'Homme

- 3.1 État de fonctionnement de la Commission/agence nationale en charge**
- 3.2 État de respect/promotion des libertés et droits fondamentaux (liberté de presse et d'opinion, droits de réunion et de manifestation)**
- 3.3 Situation /Mesures spécifiques relatives à**
 - a) La protection des droits des personnes handicapées ;**
 - b) La promotion des droits de la Femme**
 - c) La protection des droits de l'enfant**
 - d) La situation des réfugiés et des apatrides**

IV- État de mise en œuvre des textes communautaires

4.1 Etat de ratification des communautaires

4.2 Situation ou mesures spécifiques relatives à la mise en œuvre des textes communautaires

a) La libre circulation des personnes et des biens

b) Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

V- État de mise en œuvre des programmes et projets communautaires: Projets d'infrastructure et de transport

5.1 Programme de libéralisation des échanges de la CEDEAO

5.2 Mise en œuvre de la politique agricole commune (ECOWAP)

5.3 Programme Communautaires dans le domaine du genre

5.4 Projet infrastructures locaux

VI- Situation économique et sociale

6.1 Croissance économique

a) Lutte contre la pauvreté

b) Lutte contre le chômage des jeunes

c) Autres faits économiques majeurs

VII- Etat de mise en œuvre des critères de convergence macroéconomique

VIII- Environnement et changements climatiques

8.1 Etat de mise en œuvre des décisions issues de la COP 21 (faire un relevé des décisions majeures de la COP 21)

8.2 Autres mesures spécifiques pertinentes prises en matière d'environnement et de changements climatiques

IX- Paiement des produits du prélèvement communautaire

9.1 Etat des paiements dans le compte du prélèvement communautaire

9.2 Mesures prises pour régler les arriérés

9.3 Défis dans la mise en œuvre du prélèvement communautaire

X- Activités de sensibilisation menées par les députés

CONCLUSION

Excellence Monsieur le Président du Parlement de la CEDEAO,

Mesdames Messieurs les membres du Bureau

Mesdames, Messieurs les membres de la Conférence des Bureaux des Commissions,

Chers collègues Députés de la CEDEAO

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur le Directeur et le personnel de service du Parlement, en vos rangs et qualités,

Il m'a été fait l'honneur de présenter le rapport pays 2021 du Sénégal, exercice devant permettre de donner un aperçu général de sa situation politique, économique et sociale et d'entrevoir ses grandes orientations et décisions du moment.

INTRODUCTION

Les rapports des pays membres répondent à l'esprit communautaire : ils permettent d'évaluer la mise en œuvre pratique des décisions, engagements et orientations de nos institutions régionales et sous régionales,

Comme beaucoup de pays de notre espace communautaire, nous savons que le Sénégal est très attendu sur sa situation politique, mais aussi économique et sociale. Au-delà des considérations générales, d'autres points seront aussi abordés conformément au canevas proposé par le Parlement; c'est le cas particulier, exceptionnel de la pandémie COVID 19 avec tout son lot de malheurs exponentiels, parce que n'épargnant aucun secteur.

Mais, permettez-moi d'abord d'exprimer ma sincère reconnaissance et ma satisfaction à tous les collègues constituant la délégation du Sénégal et de rendre un vibrant hommage, au nom de notre équipe, à :

- Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République à travers lesquels s'expriment tout l'engagement de notre pays à contribuer pleinement



à l'assise institutionnelle de notre communauté, symbole de notre volonté d'intégration sous régionale.

- l'Honorable Moustapha NIASSE, Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal et ses collaborateurs, pour le soutien permanent qu'ils apportent à notre délégation.

I- Situation politique

1. Cadre de dialogue politique

Le nouveau cadre de dialogue national posé par Son Excellence Monsieur Macky SALL Président de la République a permis de calmer les tensions politiques perceptibles après les élections présidentielles du 24 février 2019.

C'est dans cette optique, la rencontre conduite par le Ministre de l'Intérieur, le 9 mai 2019, a permis de réunir les acteurs politiques autour de l'avant-projet des Termes de références du dialogue national.

La participation de la majorité de la classe politique a permis de déclencher un processus important de dialogue politique et social.

Le Sénégal, faut-il le rappeler, est traditionnellement connu comme un Pays de dialogue au-delà de sa légendaire hospitalité, « la TERANGA ».

De son côté, le Chef de l'Etat Macky SALL a reçu individuellement chacun des leaders de partis de la mouvance présidentielle comme de l'opposition. Suite à ses audiences, il a accordé une suite favorable à plusieurs requêtes formulées par l'opposition, autour de la nomination d'une personnalité neutre, indépendante et consensuelle, assistée d'autres personnalités du même genre. Tout ceci a été concrétisé par la création d'une « commission cellulaire », chargée du pilotage du dialogue.

Fondamentalement démocratique, le dialogue politique national est sans doute l'une des plus grandes manifestations de la bonne volonté aussi bien du Chef de l'Etat que de la classe politique nationale en général à maintenir la paix, la stabilité et la cohésion sociale du pays.

Parmi les différents nœuds dénoués par ce dialogue politique figurent le mode d'élection des maires et le report à une date ultérieure des élections locales initialement prévues en 2019.

Un des résultats importants est le passage au suffrage universel direct pour les élections locales, une réforme qui devait être néanmoins accompagné par une redéfinition des prérogatives des maires relativement à l'Acte III de la décentralisation. La révision de l'ensemble de ces textes devant accompagner une telle mutation a conduit au report des élections de manière consensuelle.

L'autre question lancinante qui est en voie de trouver une issue positive est celle de la nomination du chef de l'opposition.

En tout état de cause, ce qu'il est important de retenir dans le cadre du dialogue politique, c'est que le Sénégal a fait un important bond démocratique rendu possible grâce à une volonté commune de toute la classe politique et incarnée par le Président de la République.

1. 2 Elections

Comme annoncé plus haut, les élections locales étaient reportées en raison de certains préalables d'organisation et d'ajustement de textes légaux, le plus souvent sur proposition des partis de l'opposition. Aujourd'hui, par décret présidentiel, les élections locales au Sénégal sont fixées au 23 Janvier 2022.

1. 3 Autres faits politiques majeurs

Dans la rubrique des autres faits politiques figurent la libération de Khalifa Ababacar SALL et la rencontre en 2020 entre l'ancien Président de la République, Maitre Abdoulaye WADE et son successeur, le Président MACKY SALL, à l'occasion de l'inauguration d'une des plus grandes mosquées de l'Afrique de l'ouest

« Massalikoul Djinane » à l'initiative et sous la bénédiction du khalife général des Mourides, Serigne Mountakha Bassirou Mbacké.

Ceci démontre encore une fois le rôle important que jouent les guides religieux de toutes confessions dans la quête permanente de paix sociale.

Ces deux actes posés par le Président de la République ont fortement participé à l'apaisement du climat politique avec une reconsidération de la posture de chaque

partie. En effet, les échanges entre l'ancien et l'actuel Président de la République résultent d'une longue demande de toutes les composantes de la société et donnent un signal fort en matière de consolidation de nos acquis démocratiques et sociaux.

En résumé, le Sénégal se trouve sur une bonne pente en matière de gestion de son cadre politique avec des efforts fournis de part et d'autre pour le maintien d'un climat social plus que favorable à l'expression de la démocratie qui caractérise singulièrement notre pays à travers la sous-région.

Contrairement au parrainage pratiqué ailleurs par le système de grands électeurs, lequel fait faveur au parti majoritaire dans les grandes institutions, le Sénégal a choisi le parrainage citoyen, celui issu du peuple tout entier, sans discrimination aucune et qui a l'avantage d'éliminer en toute démocratie toute velléité de candidature fantaisiste, et qui permet de fait de réduire le nombre inutile de candidats (47 listes pour les législatives de 2017) et sensiblement le coût des élections.

Il s'agit pour les candidats de recueillir le parrainage de 0,8 % à 1 % du corps électoral, soit environ 52 000 signatures, réparties dans au moins sept des 14 régions du pays, à raison de 2 000 par région au minimum.

Au regard de ce qui précède, il est surprenant de voir le Sénégal être réprimandé par la cour de justice de la CEDEAO au sujet du système de parrainages qu'il a adopté.

Par ailleurs, on ne saurait omettre de souligner le mouvement d'humeur du mois de Mars 2021 suite à l'interpellation de Monsieur Ousmane SONKO, Député à l'Assemblée nationale et leader du parti d'opposition « PASTEF les Patriotes », arrivé troisième aux dernières élections présidentielles de 2019.

Le 03 février 2021, une jeune sénégalaise du nom de Adjil Rabi SARR portait plainte auprès de la Brigade de Recherche de la Gendarmerie nationale contre Monsieur SONKO. Il convient de préciser que l'Etat du Sénégal ne s'est jamais impliqué dans cette affaire judiciaire car respectueux de la séparation des pouvoirs. L'Etat s'est strictement limité à son rôle qui est de s'assurer du respect des droits de chacune des deux parties.

L'enquête ouverte selon la procédure prévue en la matière devait amener les gendarmes, après avoir entendu la plaignante, à prendre les dépositions du mis en cause. Convoqué, Monsieur SONKO s'est retranché derrière son immunité

parlementaire pour refuser de répondre à cette demande des gendarmes. Dans le respect des lois et règlements, son immunité parlementaire a été levée permettant ainsi la poursuite de la procédure devant le juge d'instruction qui l'a convoqué aux fins d'audition le 03 mars 2021.

A plusieurs reprises, Monsieur SONKO avait déclaré qu'il ne répondrait pas au juge avant de se raviser. Il a finalement accepté de déférer à la convocation mais en faisant usage de stratagèmes pour mobiliser ses sympathisants, organiser un dilatoire public pour ne pas se rendre devant le juge ou, à tout le moins, y aller sous ses propres conditions.

Ainsi, en violation de l'interdiction des rassemblements dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire décrété dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, Monsieur SONKO et sa garde rapprochée ont résisté aux injonctions des forces de l'ordre troublant ainsi gravement l'ordre public et installant la violence dans certaines régions du pays et particulièrement à Dakar et son fief d'origine, le Département de Bignona, Région de Ziguinchor au Sud, en Casamance.

En soubassement des émeutes, les manifestants ont cherché à exprimer dans les rues leur mal-vivre et leur frustration exacerbés par les impacts d'une crise économique aggravée par les effets de la Covid-19 sur le quotidien des sénégalais. Cette situation s'est traduite par des pertes d'emplois pour les jeunes et les femmes et surtout par la restriction des libertés imposées par le couvre-feu et l'interdiction des rassemblements de tous ordres.

Malgré la violence observée chez certains des manifestants, les forces de Défense et de Sécurité, en professionnels aguerris, ont su faire face avec discernement et retenue à ces mouvements d'humeur et ont maintenu l'ordre, même s'il faut déplorer treize (13) cas de pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants.

En sa qualité de Père de la Nation, le Président Macky SALL a prononcé un message à la Nation que tous ont salué comme étant le facteur qui a ramené la paix et la sérénité au Sénégal. A travers cette adresse à la Nation, il s'est résolument engagé à apporter des solutions fortes, efficaces et durables aux préoccupations et aux conditions de vie de nos compatriotes, jeunes et femmes en particulier.

Le Chef de l'Etat a ainsi pris des mesures concernant, d'une part, l'allègement du couvre-feu lié à l'état de catastrophe sanitaire dans les régions de Dakar et Thiès, et

d'autre part, le soutien à la jeunesse pour répondre, de façon substantielle et urgente, aux besoins de formation, d'emploi et de financement de projets de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ainsi qu'au secteur informel : **Plus de six cent (600) milliards de Francs CFA sont mis aux financements portés des jeunes, la création soixante-cinq mille (65.000) emplois, dont cinq mille (5.000) enseignants tout niveau confondu.**

II- Situation sécuritaire

La situation sécuritaire du Sénégal est jusque-là stable comparativement à la situation globale de la Région. Si elle a été marquée, en 2018, par le procès de l'Imam Ndao, accusé de terrorisme, et l'Affaire SONKO / ADJI SARR en mars 2021, actuellement, le Sénégal a retrouvé la paix et la Sécurité. Néanmoins, notre pays reste en alerte vis les événements liés au terrorisme dans les pays voisins. C'est la raison pour laquelle, le Sénégal contribue fortement d'un point de vue militaire et financier aux efforts de paix et de stabilité des pays voisins.

En ce qui concerne les séries de crimes et de violences faites sur les enfants, des mesures ont été prises en renforçant la sécurité de proximité mais également en faisant une communication basée sur la sensibilisation des parents : dans les deux cas, le gouvernement a pris des mesures fermes pour combattre, avec toute l'énergie nécessaire, toutes les formes de violences sur les populations, qu'elles soient endogènes ou exogènes.

2.1 Mesures Spécifique de lutte contre le terrorisme (loi/institution ou agence spéciale)

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Président de la République a signé à Paris l'appel de Christchurch contre la diffusion des contenus terroristes en ligne.

Dans sa perspective de devenir un leader de la lutte contre la cybercriminalité, le Sénégal s'est doté d'une division spéciale en la matière, dépendante de la police judiciaire.

Nous avons également, dans le cadre des mesures pour la lutte contre le terrorisme, ouvert une école nationale de cybersécurité à vocation régionale, actuellement logée à l'Ecole Nationale d'Administration (E N A) en attendant son transfert dans le nouveau pôle urbain de Diambiadio.

Aussi l'organisation par l'Etat du Sénégal de la 6ème édition du Forum sur la Paix et la Sécurité en Afrique les 18 et 19 Novembre 2019 a largement participé à cette dynamique de lutte contre le terrorisme sous toute ces formes.

La 7^{ème} édition dudit Forum prévu dans le dernier trimestre 2021 sur le thème « Les enjeux de stabilité et d'émergence en Afrique dans un monde post-COVID-19 permettra assurément de conforter la place majeure de cet évènement dans l'agenda continental.

2 Etat de fonctionnement de la commission Nationale des Armes légères

La commission nationale de lutte contre les armes légères et de petit calibre continue de travailler sur la communication et la sensibilisation autour de la détention et de l'utilisation des armes légères.

Dans sa démarche, elle se préoccupe également d'éclairer la lanterne des citoyens sur le contexte actuel qui placerait la Casamance au-devant de la scène en matière de trafic et de détention d'armes légères. Or les travaux menés démontrent que la réalité est toute autre puisqu'en marge de la première journée de restitution des activités de la campagne de sensibilisation, de collecte, de marquage et de destruction des Alpc, les acteurs de la commission soutiennent que les armes légères se trouveraient un peu partout au Sénégal. C'est donc la situation de conflit en Casamance qui a conduit à la stigmatisation de la région sud.

Des études plus approfondies ont permis de constater que ce problème est plus perçu dans les zones urbaines sans toutefois atteindre des proportions inquiétantes. Pour autant, un plaidoyer est porté en vue de la modification de la loi 66-03 du 18 janvier 1966 relative au régime général des armes et munitions et de son décret d'application. Ces modifications prennent en compte certains types d'armes qui vont au-delà des sept catégories d'armes contenues dans l'ancien texte et prend également en compte certains types de dynamites, de munitions et d'autres matériels connexes.

Cependant, en attendant la modification, la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des Alpc, sous l'égide du Ministre des Forces Armées, poursuit la sensibilisation des populations sur la loi concernant les armes avec de plus en plus d'intensité et de rigueur.

2.3 Autres menaces ou situation de menace d'ordre sécuritaire

Actuellement le Sénégal est dans un climat sécuritaire stable puisqu'il n'existe pas de menaces palpables. Ce n'est pas pour autant que les autorités ne sont pas en alerte sur la question compte tenu du contexte sous régional.

III- Situation des droits de l'Homme

3.1 État de fonctionnement de la Commission/agence nationale en charge

Au Sénégal, le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH) est l'institution nationale des droits de l'Homme créée par décret n° 70-453 du 22 avril 1970, conformément aux recommandations de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Ce comité de veille sur le respect des droits de l'Homme est impliqué dans la situation humaine des sénégalais résidant au pays comme ceux à l'extérieur ainsi que des étrangers vivant à l'intérieur du pays. D'ailleurs, dans le cadre de leur communication, le comité a organisé, au mois d'octobre, sa neuvième session annuelle de formation en Droit international des Droits de l'Homme. Il a également été reçu, au début du mois de novembre 2019, puis 2020, en audience par le haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

3.2 État de respect/promotion des libertés et droits fondamentaux (liberté de presse et d'opinion, droits de réunion et de manifestation)

Le respect et la promotion des libertés et droits fondamentaux n'est plus un débat au Sénégal. En effet, les systèmes démocratiques et juridiques sont tels qu'il est possible à tout sénégalais d'exprimer librement son point de vue dans les différentes tribunes sans risque aucun de répréhension. Cependant, cette liberté reste encadrée, comme dans tout Etat de droit.

3.3 Situation/Mesures spécifiques relatives à :

a) La protection des droits des personnes handicapées ;

La protection des personnes vivant avec un handicap est placée depuis 2018 comme une priorité pour le Président de la République. En effet, après avoir déclaré l'année 2018 « année sociale », l'ensemble des politiques publiques définies ont intégré les

personnes handicapées avec un renforcement considérable et progressif des mesures relatives à leur mieux être et leur intégration.

Les bourses familiales, la carte d'égalité des chances et la couverture maladie universelles sont autant de politiques visant à mieux protéger les personnes vivant avec un handicap. La restructuration des agences et leur redynamisation déclenchées depuis 2019 en vue d'une meilleure efficacité est une marque de volonté politique nationale à offrir un meilleur cadre de vie à cette catégorie vulnérable de la population.

b) La promotion des Droits de la femme

La promotion des droits des femmes n'est plus à démontrer dans le contexte sénégalais. La lutte pour l'équité et l'égalité de genre est devenue un acquis dans les différents secteurs de développement. En effet, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'éducation, entre autres, un important travail de capacitation et de promotion de la femme est en train d'être abattu par le biais de financements, d'encadrements techniques et de formations. L'application de la loi sur la parité et celle criminalisant le viol sont des exemples patents parmi tant d'autres de la volonté politique en faveur de la promotion de la femme.

c) La protection des droits de l'Enfant

En 2018, le débat autour de la protection des droits des enfants a fait l'actualité notamment avec les cas d'enlèvements et de meurtres perpétrés sur cette couche vulnérable de la société. Pour pallier à cette situation, des mesures fermes ont été prises par les autorités compétentes. En avril 2019, le Président de la République a signé un décret renforçant les prérogatives du ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants. Ce décret précise que le ministre « veille au respect des droits fondamentaux des enfants et à leur protection contre la maltraitance et toutes les formes d'exploitation dont celles liées à la mendicité. C'est ainsi qu'a été initié le programme « Zero enfant dans la rue » ;

d) La situation des réfugiés et des apatrides

S'agissant de la situation des réfugiés la catégorie la plus préoccupante reste celle des enfants talibés d'origine étrangère. Ces derniers, en plus d'être dans des situations difficiles d'existence en rapport avec leur condition irrégulière (non répertoriés démographiquement, absence de papiers légaux attestant de leur existence...), souffrent

d'un manque d'encadrement parental. Cette situation remet la problématique des frontières poreuses au centre du débat.

Les Etats voisins devraient trouver dès lors un cadre de gestion communautaire de cette perméabilité dont le plus lourd tribut est payé par les enfants.

IV État de mise en œuvre des textes communautaires

4.1 État de ratification des textes communautaires

L'Etat du Sénégal a toujours eu comme objectif de ratifier l'ensemble des textes communautaires. Plus de 55 textes ont été ratifiés ce jour, ce qui a permis au Sénégal d'être parmi les premiers Etats membres. Cette dynamique reste constante dans la mesure où les élus portent le plaidoyer pour la ratification des textes de manière continue. Même si le consensus est parfois difficilement obtenu dans le contexte politique actuel, il est important de souligner que le Sénégal est en phase avec l'essentiel des textes communautaires.

4.2 Situation ou mesures spécifiques relatives à la mise en œuvre des textes communautaires

a) La libre circulation des personnes et des biens

Le Sénégal s'est toujours évertué à appliquer le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ainsi que les autres textes communautaires qui le complètent, comme la Décision relative au Passeport CEDEAO et le carte d'identité biométrique.

Si les autorités Sénégalaises ont toujours donné de fermes instructions en vue de l'application stricte des dispositions du Protocole sur la Libre circulation des personnes, le droit d'établissement et de résidence, il convient de noter la persistance de barrières imputables à la méconnaissance des textes ou à des actes délibérés de perceptions illicites.

Le Sénégal s'emploie à lever ces obstacles, en veillant particulièrement à une meilleure application des textes de la CEDEAO, mais également de l'UEMOA, notamment sur la réduction des postes de contrôle.

Il faut en outre souligner que notre pays a procédé à la suppression de la Carte de Résident et à l'institution d'une Carte nationale d'identité biométrique de la CEDEAO instituée par la Loi n°05/2016 du 04 mars 2016 et officiellement lancée

le 04 octobre 2016, par le Chef de l'Etat, faisant du Sénégal le premier pays à la mettre en circulation.

Par ailleurs, le Sénégal travaille à la sensibilisation et la formation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) en vue de les inciter à une plus grande observance des dispositions du Protocole. Les activités de sensibilisation ciblent également les populations et tous les acteurs impliqués dans le processus de la libre circulation.

C'est ainsi que, dans le cadre de la visite technique préparatoire à la Journée de la libre circulation en Ségambie qui a eu lieu le 20 février 2020, des activités de sensibilisation ont été menées de part et d'autre de la frontière Ségambienne (Sélety et Giboro).

Ces activités s'inscrivent en droite ligne des recommandations de la « Déclaration de Karang » adoptée à l'issue de la « Journée de la libre circulation en Ségambie », tenue le 1er mars 2018.

Pour rappel, cette Journée, institutionnalisée, à la suite du Conseil présidentiel ségambien tenu le 13 mars 2018 à Banjul, se tient annuellement et alternativement dans les pays. Elle constitue un cadre privilégié de dialogue entre les différents acteurs, en particulier les populations vivant le long des frontières, la Police, la Douane, la Gendarmerie, les Eaux et Forêts, les autres ministères et agences impliqués dans le processus de la libre circulation, les organisations de la société civile, les collectivités locales, etc.

b) Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

L'Office nationale de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) est le principal organe de lutte contre la corruption. Il dispose de pouvoirs d'auto-saisine, d'investigation, de saisine de la justice. Ce combat porté au niveau même de la CEDEAO à travers l'atelier régional de formation sur l'Evaluation nationale des risques (ENR) de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme organisé il y a trois ans par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) reste une préoccupation très partagée par l'ensemble des Etats membres dont le Sénégal

V État de mise en œuvre des programmes et projets communautaires: **Projets d'infrastructure et de transport**

5.1 Programme de libéralisation des Echanges de la CEDEAO

Le Sénégal met en œuvre pleinement les dispositions du Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO depuis le 1er janvier 2004. Dans ce cadre, les autorités ont mis en place tous les dispositifs institutionnels nécessaires à l'effectivité des règles relatives à la définition des origines des produits, à l'attribution des agréments et des certificats d'origine. Ainsi, le Comité national d'Agrément fonctionne de façon satisfaisante et joue son rôle dans l'examen des dossiers de demande d'agrément des entreprises au SLE.

Actuellement le Ministère en charge de la CEDEAO s'emploie à :

- répertorier les entreprises sénégalaises ayant des capacités d'import-export mais n'ayant pas encore été agréées au SLE du fait de leur méconnaissance de cet instrument et/ou des procédures de demande d'agrément;
- tenir une séance de formation pour les opérateurs préalablement identifiés sur le SLE. Des informations sur les avantages du Schéma ainsi que des conseils par rapport à ses procédures d'adhésion leur seront fournies ;
- les aider à préparer leurs dossiers de demande d'agrément qui seront soumis au Comité national d'Agrément (CNA)

5.2 Mise en œuvre de la politique agricole commune (ECOWAP)

A l'instar des autres Etats membres, le Sénégal a élaboré son Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), aligné sur les objectifs du PDDAA et de la Politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP). Ce processus a été lancé officiellement le 16 février 2017. La validation technique du document de programme a eu lieu les 10 et 11 décembre 2018. Depuis, cette politique guide les choix du gouvernement du Sénégal.

5.3 Programmes communautaires dans le domaine du genre

En relation avec les services compétents du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants, le Bureau national CEDEAO

assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre basé à Dakar, portant notamment sur:

- l'appui médical et financier pour la prise en charge des femmes et des filles souffrant de la fistule obstétricale ;
- l'appui à la promotion des jeunes filles dans le secteur de la formation spécialisée technique et professionnelle par la mise à disposition de bourses d'excellence ;
- l'appui technique et financier aux femmes transformatrices de produits agricoles, halieutiques et artisanaux.

Dans ce cadre, il a été procédé, le 28 mai 2019, à la cérémonie de remise de bourses d'excellence de la CEDEAO aux jeunes filles bénéficiaires au titre de l'année 2018. Pour rappel, le Comité interministériel de sélection a retenu 45 bénéficiaires, dont 05 renouvellements et 40 nouvelles attributions, pour un montant de 16 050 000 FCFA.

Cet élan louable se poursuit et se renforce chaque année.

5.4 Projet infrastructures locales

L'Etat du Sénégal est en très bonne voie quant à la réalisation des projets d'infrastructures routières. Parmi les plus manifestes nous pouvons citer :

- Le Train Express Régional, articulé avec d'autres modes de transport par un système de rabattement intelligemment pensé, constituera l'épine dorsale du transport dans la capitale Sénégalaise. Le projet se réalise en deux phases : une première phase allant de la gare de Dakar à Diamniadio (36km) presque achevée et une seconde phase allant de Diamniadio à l'aéroport AIBD (19km). Il tarde certes à démarrer, mais ce n'est plus qu'une question de derniers réglages.
- A cela s'ajoute le lancement du Bus Rapide de Transit (BRT) qui va relier la banlieue au Centre-Ville de Dakar.
- L'Autoroute Ila Touba qui a fini de démontrer tout son rôle dans les déplacements de masse mais également dans la fluidité des échanges

économiques entre Touba et Dakar. Cette autoroute de 113 km mobilise 7000 emplois temporaires et 500 emplois permanents avec un coût total de 418 milliards.

- L'autoroute à péage Dakar –Mbour pour le moment effectif...donne une plus grande fluidité à la circulation et devra se développer vers les autres capitales régionales.
- Les travaux du pont de la Transgambienne ont été finalisés et livrés. La réalisation de ce projet a fortement participé à la circulation des personnes et des biens entre les deux pays frères que sont le Sénégal et la Gambie, en direction de la Casamance et de la Guinée-Bissau.
- le grand Pont à péage de Foundiougne long de 1540 m, est situé dans la Région de Fatick. Il va connecter la ville de Fatick à Foundiougne, devra permettre le rétablissement de la route Nationale N6 au niveau du fleuve Saloum et assurer ainsi la fluidité du trafic entre les N1, N4, N5, et N6.

VI Situation économique et sociale:

6.1 Croissance économique

Le rapport entre la mise en œuvre du PSE (Plan Sénégal Emergent) et la croissance économique n'est plus à démontrer. En effet, cette politique qui met en avant le développement des infrastructures et l'amélioration de la consommation des citoyens. Cette croissance est consolidée en 2019 avec la mise en œuvre des projets et réformes prévus dans la seconde phase du PSE. Un plan d'action prioritaire basé sur des axes bien identifiés avait permis de réaliser, à travers la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte, inclusive et durable de plus de 6%. Ce taux a malheureusement été ralenti, voir anéanti par la Covid 19, le ramenant autour de 1,7%.

a) Lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté, avec celle contre les inégalités, constituent une priorité de l'Etat du Sénégal. En effet, depuis la mise en œuvre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), d'autres programmes

visant à promouvoir l'emploi des jeunes et la consommation locale sont mis en œuvre à travers tout le pays. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les financements de la délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER), la mise en place des Domaines Agricoles Communautaires (DAC), entre autres. Toutes ces initiatives qui ont un écho favorable au niveau des populations, visent à booster l'auto emploi dans un contexte de faible taux de formation de la population jeune.

Les événements de mars 2021, caractérisés comme une révolte populaire particulièrement des jeunes en quête d'emploi ont permis au gouvernement du Sénégal de prendre des mesures idoines et fortes à l'exemple de la mise en place immédiate de plus de 600 Milliards pour financer les projets des jeunes et le recrutement de près de 65000 jeunes dont 5000 enseignants déjà formés.

b) Lutte contre le chômage des jeunes

Dans ce qui précède, une importante partie concerne déjà l'emploi des jeunes. En effet, le secteur informel étant plus porteur vu le faible taux de formation académique, la formation professionnelle est l'une des pistes les plus plausibles afin de donner un coup de fouet rapide et concret à l'employabilité des jeunes. Dans ce cadre, la phase II du PSE consacre sa première initiative à l'éducation et la formation professionnelle. Cette initiative est accompagnée par le développement de secteurs nouveaux comme l'industrie, le pétrole et le gaz qui seront tous porteurs d'emplois pour les jeunes du pays aux côtés des autres secteurs vitaux comme l'agriculture et l'industrie, grands pourvoyeurs d'emplois.

c) Autres faits économiques majeurs

Dans cette rubrique, il est important de mentionner la découverte récente du pétrole et du gaz ainsi que les retombées économiques prévues à l'issue de leur exploitation. Pour anticiper ce climat économique particulièrement favorable, des initiatives ont été prises avec la création du port minéralier et vraquier de Bargny Sendou Yenne, le port de Ndayane et d'autres industries capables de se positionner à long terme devant les opportunités qui se présentent.

d) La COVID 19 et ses impacts socio- économique

La pandémie de la COVID 19, inattendue, a ralenti les importants efforts de croissance. Elle a aussi terriblement ruiné l'économie de notre Pays et bouleversé tous les leviers de développement, malgré les mesures de lutte et d'accompagnement qui ont été mises en place par l'Etat du Sénégal avec l'appui de ses partenaires.

Pour juguler l'impact négatif de la COVID-19, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Programme de Résilience économique et sociale (PRES), pour des actions de très court terme, doté d'un fonds de riposte dénommé « Force Covid-19 » d'un montant de 1 000 milliards de francs CFA, soit 7% du PIB. Ce fonds avait pour but de soulager les ménages les plus affectés et les entreprises directement touchées par le choc ainsi que la Diaspora.

Par la suite, le Gouvernement a adopté le Plan d'Actions prioritaires (PAP) de la phase II du Plan Sénégal émergent (PSE), communément appelé PAP 2A, afin d'atténuer les effets négatifs de la crise, de relancer les activités socioéconomiques et de remettre l'économie sur la rampe l'émergence.

Aujourd'hui, force est de reconnaître les résultats très satisfaisants réalisés par le Sénégal à travers ses services mobilisés.

La campagne de vaccination massive des populations en cours fait des résultats palpables, à la grande satisfaction du peuple, du Gouvernement Sénégalais et de ses partenaires et amis du monde entier.

Des mesures importantes d'accompagnement et de relance sont engagées dans tous les secteurs vitaux de la vie socio- économique du Pays.

VII État de mise en œuvre des critères de convergence macroéconomique

L'économie mondiale continue d'évoluer dans un contexte marqué par la guerre commerciale sino-américaine et le Brexit qui vient de connaître son épilogue.

Au plan interne, l'activité économique, mesurée par l'indice général d'activité hors agriculture (IGA), révèle une consolidation de 1,8% jusqu'en début 2020.

Au titre de l'inflation, les prix à la consommation sont restés globalement stables en variation trimestrielle. Comparativement à la période de 2018, ils ont progressé de 1,4%, tirés par les « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,1%) et par l'enseignement (+2,3%).

En termes de compétitivité-prix, l'économie sénégalaise a enregistré un gain de 0,9% en variation trimestrielle, sous l'effet favorable du différentiel d'inflation (-1,5%) atténué par l'appréciation du franc CFA (+0,6%) par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux. Aujourd'hui, force est de reconnaître que la Covid 19 a profondément ruiné ces efforts pour avoir affecté tous les secteurs clé de l'économie.

Au titre des finances publiques, l'exécution budgétaire est encore marquée, au terme du deuxième trimestre 2020, par un accroissement soutenu des ressources et une exécution satisfaisante des dépenses publiques, comme ce fut le cas en 2019.

S'agissant de la dette publique totale, son encours à fin juin 2020 est estimé à 7433,2 milliards à fin juin 2019 contre 7372,7 milliards à fin mars 2019, soit une hausse de 0,8%, dont 6605,2 milliards au titre de la dette extérieure et 828,0 milliards au titre de la dette intérieure.

Pour ce qui est des échanges extérieurs, au deuxième trimestre de 2019, le déficit commercial du Sénégal s'est dégradé de 124,1 milliards, en variation trimestrielle, pour s'établir à 418,4 milliards. Cette situation reflète une baisse des exportations (-77,8 milliards) conjuguée à l'augmentation des importations de biens (+52,5 milliards). En conséquence, le taux de couverture des importations par les exportations s'est replié de 12,1 points de pourcentage pour se situer à 53,3%.

Enfin, concernant la situation monétaire, elle s'est consolidée de 475,1 milliards (+9,6 %), reflétant une amélioration de 798,2 milliards (+19,0%) des créances intérieures et une dégradation des actifs extérieurs nets des institutions monétaires de 207,7 milliards (-10,5%).

Les exportations du Sénégal vers la CEDEAO sont évaluées à 132,2 milliards au deuxième trimestre de 2019 contre 142,7 milliards au trimestre précédent, soit une baisse de 7,3% (-10,4 milliards). Elles représentent, ainsi, 27,7% de la valeur totale des exportations de marchandises au titre du deuxième trimestre de 2019 contre 25,7% au trimestre précédent, soit une légère hausse de 2,0 points de pourcentage.

Quant aux importations en provenance des pays de la CEDEAO, elles se sont établies à 117,5 milliards au deuxième trimestre de 2019 contre 67,6 milliards au trimestre précédent, soit une hausse de 49,9 milliards. Elles ont représenté, ainsi,

11,5% de la valeur totale des importations de biens contre 7,0% le trimestre précédent.

Avec l'avènement de la Covid 19 c'est encore tout le système économique qui est éprouvé.

Critères de convergence

➤ Critères premier rang

1- Les prévisions de déficit budgétaire global visaient **3,0%** pour décembre 2019 et au premier semestre 2020,

2- Le taux d'inflation est ressorti en moyenne à 1,0% à fin juin 2019 et 1,7%, en 2021, soit toujours en dessous du seuil de 5% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de la CEDEAO.

3- Les réserves de change sont estimées à **5,9 mois d'importations en 2020** contre **5,7 mois en 2019**, soit légèrement en dessous du seuil de **6 mois retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale;**

Aucun financement du déficit budgétaire n'a été contracté auprès de la Banque Centrale au cours du deuxième trimestre de 2018. Mais avec la pandémie tout a été reconsidérée.

Critères	Norme	2019	2020
Critères de premier rang			
Ratio solde budgétaire de base	supérieur ou égal à 0 %	-1,2%	-0,1%
Déficit budgétaire	Fixé à 3%	3%	6,1%

taux d'inflation annuel	Inférieur ou égal à 3 % au maximum	1%	1,7%
ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure	inférieur à 70%	52,5%	63,1%
Critères de second rang			
ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	inférieur à 35%	30,5%	30,6%
ratio des investissements publics Financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales	au moins égal à 20%	27,6%	25,5%
ratio du déficit extérieur courant hors dons	inférieur à 5%	-5,8%	-4,9%

taux de pression fiscale	au moins égal à 17 %	17,4%	17,7%

➤ **Critère de deuxième rang**

- 1. L'encours de la dette publique** devrait ressortir à 49,8% du PIB à fin décembre 2019, soit en deçà du seuil de 70% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale;
- 2. Le Taux de Change Effectif Nominal (TCEN)** : le TCEN a évolué de -1,2% à fin juin 2019 comparativement au premier semestre de 2018.

Cette variation est comprise dans la fourchette de -/+ 10% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale.

VIII Environnement et changements climatiques

Au Sénégal, le changement climatique est une menace déjà sensible et plusieurs faits peuvent l'illustrer : Une baisse de la pluviométrie d'environ 300 mm en 30 ans; Des pluies plus intenses et de plus courtes durées ; Une augmentation de la température d'environ 1,7 °C en 30 ans etc.

Les impacts négatifs sont également multiples : avancée de la mer, érosion côtière ; désertification, réduction des mangroves, perte de terres arables et de pâturages, réduction de la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, la boisson et autres activités productrices, etc.

A ces défis, s'ajoute la marginalisation de certaines couches sociales (notamment les femmes, les enfants et les groupes vulnérables), qui sont confrontées à des obstacles culturels, formels et informels dans l'accès et le contrôle des ressources (la terre), aux services de l'État et aux marchés.

Pour apporter des réponses à cette situation, l'Etat a initié, des indépendances à nos jours, des politiques de développement dans ce sens. Les différents documents de

planification élaborés pour l'opérationnalisation desdites politiques ont permis une diversification de l'agriculture, une légère hausse du taux de croissance économique et l'amélioration de la contribution de l'agriculture au PIB, même si elle reste encore faible. Cependant, ces différentes politiques peinent toujours à faire baisser de manière significative l'ampleur de la pauvreté qui risque de s'aggraver avec les conséquences du changement climatique.

8.1 Etat de mise en œuvre des décisions issues de la COP 21

Il a été adopté un nouvel accord sur le climat, visant à limiter la température du globe à 2°C d'ici 2050. Cet accord universel et historique, doit entrer en vigueur à partir de 2020 et est applicable à tous les pays l'ayant ratifié. Chaque Etat aura à mettre en œuvre sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN), constitue la feuille de route nationale des engagements nationaux vis-à-vis de l'Accord de Paris. Elle s'inscrit dans le cadre du PSE, a été élaborée sous la supervision du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en collaboration avec la participation d'experts sectoriels, des collectivités locales, de la société civile. L'implication de l'État, a permis de produire un ensemble d'actions significatives qui montrent l'engagement du Sénégal à contribuer au défi collectif que représente le changement climatique.

Dans le cadre de ce document, le Sénégal s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions de GES de 21% à l'horizon 2030 pour un coût global d'environ 21,5 milliards de dollars US.

Actions en cours concernant la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Les centrales solaires injectées au réseau :

- La part des sources d'énergies renouvelables avec les centrales solaires injectées au réseau, dont la capacité de production électrique installée, actuellement de 23%, va augmenter significativement afin de faciliter l'atteinte des nouveaux objectifs fixés par le Gouvernement (30% en 2020).
- Le déploiement de l'efficacité énergétique

- Le déploiement du transport de masse (moins de consommation en carburants) avec le Bus Rapide de Transit (BRT), le Train Express Régional (TER), les taxis hybrides etc
- Le processus Plan National d'Adaptation (PNA) pour une réelle inscription et mise en œuvre de l'adaptation dans la politique de développement ;

8.2 Autres mesures spécifiques pertinentes prises en matière d'environnement et de changements climatiques

Développement de projets sous le Fond Vert Climat aux fins de mise en œuvre de la CDN : .05 projets approuvés :

- Le Projet de restauration des terres salées pour l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés dans le bassin arachidier : Il est financé pour un coût total de 8.2 millions de dollars USD.
- Le Projet de gestion intégrée des inondations au Sénégal: Le coût total du projet est de 71 millions d'Euros dont une subvention de 15 millions d'euros du FVC, 50 millions d'euros de l'AFD en prêt concessionnel et une contribution du Sénégal à hauteur de 6 millions d'Euros.
- Le Projet « Bâtir la résilience climatique des petits agriculteurs vulnérables à travers une gestion intégrée des risques climatiques (l'initiative 4R) » : Le coût du projet est de 10,72 millions de dollars USD
- Le Projet international sur la transformation structurelle des finances sensibles au climat avec l'Agence Française de Développement d'un montant global de 742 millions US et en cofinancement du FVC de 272,5 millions US ;
- Le projet Promotion de l'utilisation des foyers améliorés avec 58,822 millions d'euros et la GIZ comme entité accréditée.

Il faut noter en passant que le Sénégal a été choisi pour organiser le prochain sommet mondial de l'Eau du 21 au 26 Mars 2022.

9.2 Mesures prises pour régler les arriérés

		Montant Total reçu	Montant PCC
	Montant des		
PERIODE	Liquidations	sur le compte a la BCEAO	liquidé non encore Versé
2003	2,236,687,549	2,289,871,667	(53,184,118)
2004	4,602,083,541	4,294,007,586	308,075,955
2005	5,220,147,976	4,934,081,358	286,066,618
2006	5,379,331,892	5,276,034,593	103,297,299
2007	6,821,440,332	6,624,488,578	196,951,754
2008	7,820,754,278	7,928,159,972	(107,405,694)
2009	6,779,836,686	6,737,509,425	42,327,261
2010	7,296,855,471	7,073,147,963	223,707,508
2011	7,965,277,359	5,626,392,732	2,338,884,627
2012	8,564,842,700	4,689,476,164	3,875,366,536
2013	8,494,980,064	13,226,204,015	(4,731,223,951)
2014	8,856,509,080	8,939,499,967	(82,990,887)
2015	9,511,319,613	9,310,115,595	201,204,018
2016	10,254,531,919	6,600,207,090	3,654,324,829
2017	11,340,035,166	7,434,019,213	3,906,015,953
2018	11,540,101,036	7,080,168,878	4,459,932,158
jan-avr 2019	2,044,212,734	185,840,826	1,858,371,908
Total	124,728,947,396	108,249,225,622	16,479,721,774

NB : La situation actuelle de 2019 à 2021 sera connue en Décembre 2022

Il se dégage du tableau ci-dessus que sur un montant total de liquidations de 124 728 212 396 FCFA sur la période sous-revue, un montant de 108 249 225 622 FCFA a été reçu dans le compte PCC, soit un solde cumulé à reverser de 16 479 721 774 FCFA. Sur ce montant, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor a informé avoir recouvré 12 004 494 411 FCFA à reverser dans le compte de la CEDEAO à la BCEAO. La différence de 4 475 227 363 FCFA est à recouvrer. La mission a rappelé à la partie sénégalaise les dispositions de l'article 10 du Protocole sur le PCC qui stipulent que les produits du prélèvement, une fois recouverts, doivent être reversés dans le compte de la CEDEAO dans un délai n'excédant pas un mois.

9.3 Défis dans la mise en œuvre du prélèvement communautaire

La Mission de la CEDEAO recommande que l'Etat du Sénégal:

- Applique le PCC sur les régimes douaniers, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du Protocole y relatif, en particulier pour ce qui est des produits pétroliers ;
- Se conforme aux dispositions de l'article 10 du Protocole sur le PCC relatives aux délais de reversement ;
- Propose à la Commission de la CEDEAO un plan d'apurement du solde du PCC recouvré et non encore versé, soit 12 004 494 411 FCFA ;
- Prenne les mesures nécessaires pour recouvrer et reverser le montant de 4 475 227 363 FCFA déjà liquidé.

La Partie sénégalaise recommande que la Commission de la CEDEAO :

- Envoie plus fréquemment des missions d'évaluation de l'application du PCC pour un suivi régulier de sa mise en œuvre ;
- examine la possibilité de procéder à une compensation mutuelle permettant d'éteindre les dettes détenues de part et d'autre entre les parties. Dans cet exercice de compensation mutuelle, on remarquera que c'est la CEDEAO qui doit plutôt à l'Etat du Sénégal (Exemple : la prise en charge de la mission Sénégalaise en Gambie, au Mali etc....)
- Dans nos derniers rapports il a été suggéré l'ouverture de la réflexion sur la relecture du Protocole sur le PCC pour prendre en charge les

préoccupations des Etats membres concernant notamment l'assujettissement des produits pétroliers et les annulations de déclarations en douane pour lesquelles le PCC est déjà recouvré et reversé dans le compte de la CEDEAO à la BCEAO ;

- Etudie la possibilité d'organiser une réunion du Comité de Suivi du PCC élargie aux membres du CAF, pour évaluer la mise en œuvre du Protocole et faire des propositions aux instances de décisions.

X Activités de sensibilisation menées par les députés

Dans le cadre de leurs activités de sensibilisation, les députés de la CEDEAO du Sénégal envisagent de renforcer les activités de rapprochement des communes frontalières, activités à multiplier notamment dans les domaines du sport mais surtout aussi de la culture.

La partie Sénégalaise recommande l'organisation de festivals sous régionaux pour revaloriser le riche patrimoine culturel de nos peuples.

Restitution des travaux des sessions du parlement de la CEDEAO à l'assemblée nationale

En ce qui concerne la restitution des travaux des sessions du parlement de la CEDEAO, des rapports périodiques ont été faits en lieu et place des communications en plénières suspendues pendant une longue période de Covid 19.

Nul doute que lors de nos prochains travaux nous restituerons les travaux de nos sessions de la CEDEAO à la plénière de notre Assemblée Nationale.

CONCLUSION

Le parcours de ce rapport permet de voir que la situation politique du Sénégal est, au sortir des dernières élections, est restée stable, malgré divergences politiques et les tensions perçues entre les parties, comme dans toute démocratie représentative ; les contours sont maîtrisés et l'Etat assure son rôle avec l'accompagnement de la société civile et des communautés religieuses de toute obédiences.

Au plan sécuritaire, le Sénégal reste dans une logique de préservation des acquis en matière de stabilité intérieure tout en veillant à contenir les menaces externes relatives aux tensions liées au terrorisme dans la sous-région.

Dans le domaine des droits de l'Homme, le Sénégal s'évertue à faire valoir les droits de l'ensemble des composantes de la population en intégrant les mesures de discrimination positives à l'égard des femmes et des jeunes, porteurs de développement.

Quant à l'économie, les indicateurs de croissance connaissent une évolution malgré les difficultés rencontrées. Les projets de l'Etat en cours permettront, à l'horizon 2022, de voir les indicateurs évoluer significativement bien que ralentis par l'inattendue Covid 19.

La mise en œuvre des textes communautaires est en bonne voie de suivi.

Malgré les résultats positifs, des efforts restent à faire dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. Nécessitant des moyens économiques non négligeables, cette problématique qui tarde à voir des issues positives reste néanmoins au centre des débats dans les différentes instances concernées.

Voilà en résumé l'économie de cette présentation.

Ainsi, pour votre aimable attention, je vous dis, **MERCI, THANK YOU, OBRIGADO.**